



COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

Les 13 et 14 septembre prochains **Ventes de garage et bazars à Sainte-Adèle**

Sainte-Adèle, le 6 août 2014 – La Ville de Sainte-Adèle souhaite rappeler aux citoyens que c'est lors du week-end des **13 et 14 septembre prochains**, entre huit heures et dix-huit heures le même jour, que seront autorisées les prochaines ventes de garage et bazars sur son territoire. En cas de pluie ou de conditions climatiques défavorables, les ventes pourront être reportées lors de la fin de semaine suivant celle autorisée par le règlement. De plus, il est important de savoir que les ventes devront être tenues sur le lieu même de résidence de la personne qui effectue celle-ci.

S'annoncer gratuitement!

Comme l'an dernier, la Ville de Sainte-Adèle offrira aux citoyens qui désirent participer aux ventes de garage et bazars, la possibilité de publier leurs coordonnées. Ainsi, la Ville produira une liste accessible sur son site web et dans le Journal des Pays-d'en-Haut/La Vallée (édition du 10 septembre 2014). Le lien pour y accéder <http://ville.sainte-adele.qc.ca/> figurera sur cette liste et permettra ainsi d'y accéder facilement.

Les inscriptions devront être acheminées à urbanisme@ville.sainte-adele.qc.ca ou en contactant directement le Service d'urbanisme, au 450 229-2921 poste 114, **avant le mercredi 3 septembre 2014**, pour la vente prévue les 13 et 14 septembre prochains, en précisant les dates choisies, ainsi que les noms et adresses.

Affichage

Pour respecter la réglementation, un seul panneau publicitaire d'une superficie maximale de 0,5 m² n'est autorisé. De plus, aucun panneau ne peut empiéter sur la voie publique et ne doit être implanté de façon à nuire à la visibilité des automobilistes ou à la sécurité de ceux-ci.

Le panneau publicitaire ne peut être installé avant le mercredi précédent la tenue de la vente de garage ou du bazar et il doit être retiré dès la fin de la vente de garage ou du bazar. Enfin, toute installation d'un panneau publicitaire doit se faire sur le lieu de résidence où se déroule la vente de garage ou le bazar.

Il est à noter qu'aucun permis n'est requis pour l'organisation d'une vente de garage ou d'un bazar. Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec le **Service d'urbanisme de la Ville de Sainte-Adèle, en composant le 450 229-2921 poste 114.**

-30-

Source :

Caroline Nielly
Coordonnatrice au développement culturel et communications
450-229-2921, poste 208